



## App Samsara Driver

# Feuillet d'instruction de Transports Canada

Ce feuillet d'instruction doit être conservé à bord et doit pouvoir être présenté lors des inspections, conformément au Règlement DORS/2005-313, article 7.

Le dispositif d'enregistrement électronique (DEE) Samsara se branche sur le port de diagnostic d'un véhicule et se synchronise entièrement avec le moteur du véhicule. Le conducteur ne peut pas modifier le temps de conduite qui est enregistré automatiquement.

L'application Samsara Driver permet au conducteur de consulter son carnet de route et d'interagir avec celui-ci par l'intermédiaire d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. Le mode Inspection routière permet aux autorités de vérifier les fiches journalières et de les transférer.

### Déclaration de conformité:

**Dispositif d'enregistrement électronique**  
Le présent document, fourni par Samsara, certifie que le DEE Samsara est un DEE enregistré auprès de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) et qu'il est conforme aux règlements techniques sur les DEE de la FMCSA mentionnés dans le Code of Federal Regulations partie 49, paragraphe 395.



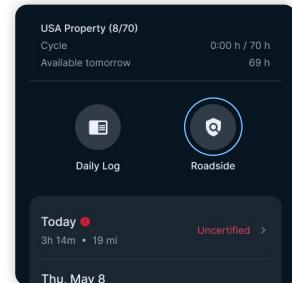
**Certification du fabricant concernant l'enregistrement et la conformité du DEE**  
Le présent document, fourni par Samsara, certifie que le DEE Samsara est un DEE enregistré auprès de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) et qu'il est conforme aux règlements techniques sur les DEE de la FMCSA mentionnés dans le Code of Federal Regulations partie 49, paragraphe 395.



### Transférer les fiches journalières

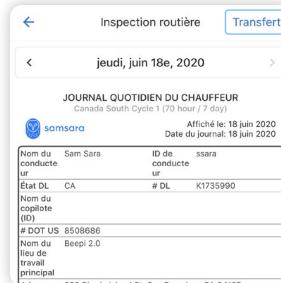


1. Ouvrez l'application Samsara Driver et appuyez sur l'icône HdS.

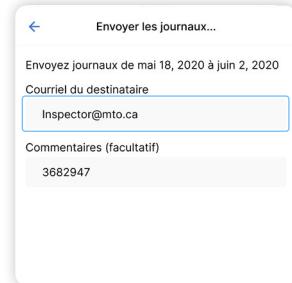


2. Appuyez sur l'icône Accotement.

### Transférer les fiches journalières



1. À partir de l'écran Inspectio routière, appuyez sur le bouton Transfert.



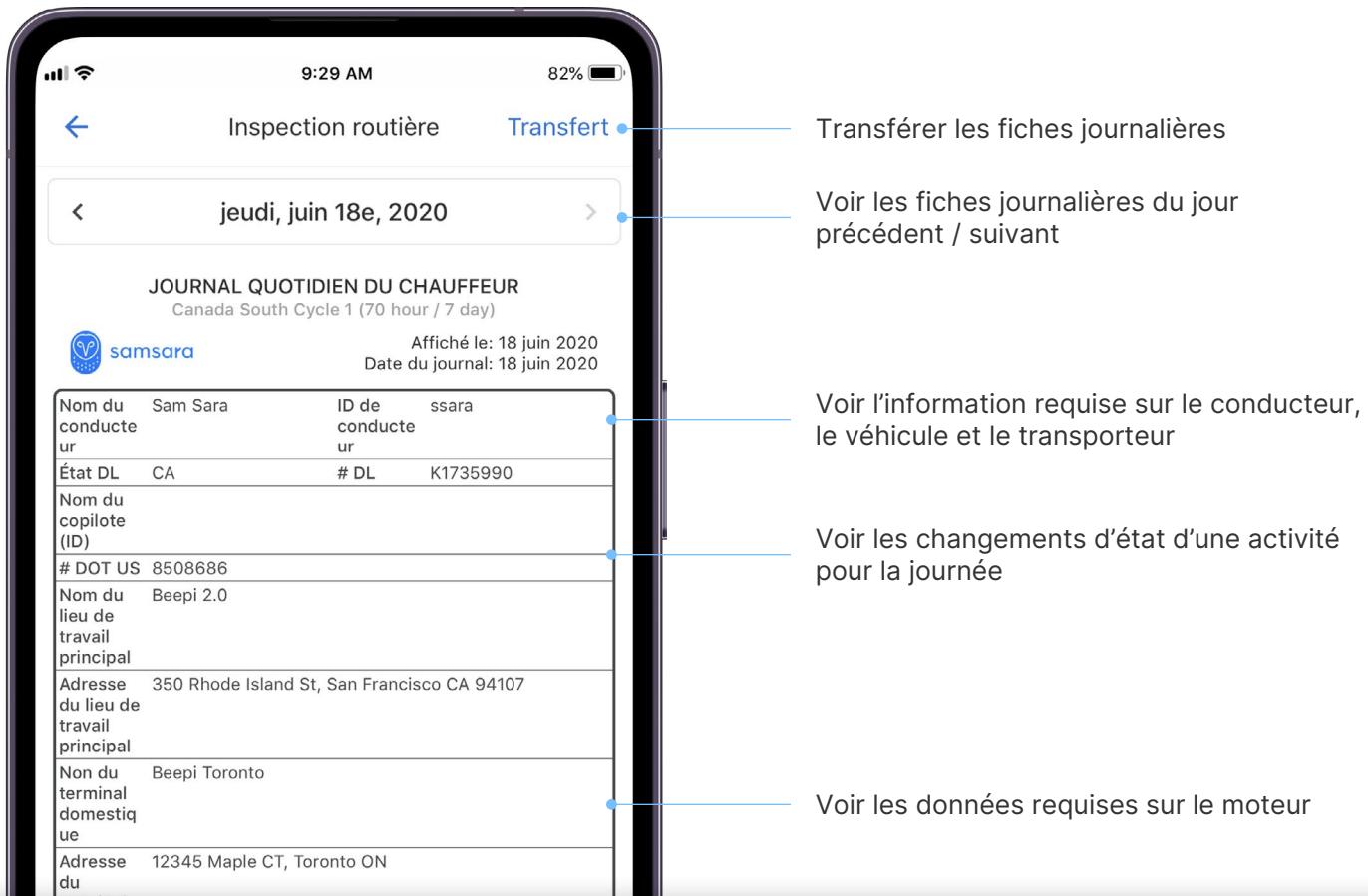
2. Saisissez l'adresse de courriel du destinataire



3. Appuyez sur Envoyer des journaux pour envoyer les fiches journalières au destinataire

# Feuillet d'instruction de Transports Canada (suite)

## Interface du mode inspection routière



## Exigences relatives au signalement d'un dysfonctionnement du DEE et procédures concernant la tenue des enregistrements

En cas de dysfonctionnement du DEE,  
le conducteur doit:

1. Aviser le transporteur par écrit dans un délai de 24 heures.
2. Avoir à sa disposition les fiches journalières au format électronique ou papier précises relatives à la période de 24 heures actuelle et aux 14 jou

En cas de dysfonctionnement du DEE,  
le transporteur doit:

Demander au conducteur de poursuivre la consignation de ses renseignements au moyen d'un rapport d'activités manuel jusqu'à ce que le DEE fonctionne à nouveau.